



ACADÉMIE DE NANCY-METZ

Liberté
Égalité
Fraternité

LE RECTEUR DE LA RÉGION ACADÉMIQUE GRAND EST,
RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE NANCY-METZ,
CHANCELIER DES UNIVERSITÉS DE LORRAINE

VU le décret n° 90-680 du 1^{er} août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles,

VU l'arrêté du 24 décembre 1992 modifié fixant les modalités d'organisation du premier concours interne de recrutement de professeurs des écoles,

VU l'arrêté du 12 octobre 2021 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de premiers concours internes de recrutement de professeurs des écoles.

ARRÊTÉ

Article 1er : Un premier concours interne de recrutement de professeurs des écoles est ouvert dans l'académie de Nancy-Metz au titre de l'année 2022.

Article 2 : Le registre d'inscription de la session 2022 est ouvert du mardi 19 octobre 2021, à partir de 12 heures, au mercredi 17 novembre 2021, à 17 heures, heure de Paris sur le site Internet www.devenirenseignant.gouv.fr/.

Article 3 : Madame la Secrétaire Générale de l'Académie de Nancy-Metz et Messieurs les Directeurs Académiques des Services de l'Éducation Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Nancy, le 20 octobre 2021

Jean-Marc HUART